

V. La Commission canadienne de sûreté nucléaire

Autres renseignements

V.1 Fiche de rendement des centrales nucléaires à jour au mois de janvier 2006

Le personnel de la CCSN évalue séparément les programmes des titulaires de permis (P) et leur mise en œuvre (M), à l'aide de cinq cotes. Au mois de janvier 2006, les tranches 2 et 3 de la centrale de Pickering-A demeuraient fermées pour une période prolongée. Le combustible et l'eau lourde seront déchargés et stockés de façon sécuritaire jusqu'au déclassement. Les tranches 1 et 2 de la centrale de Bruce-A demeuraient libres de combustible et fermées temporairement.

Légende : A = dépasse les exigences B = répond aux exigences C = inférieur aux exigences
D = très inférieur aux exigences E = inacceptable

 Démontre une augmentation de la cote depuis le dernier rapport  Démontre une diminution de la cote depuis le dernier rapport

Domaine de sûreté / Programme	P / M	Bruce		Darlington	Pickering		Gentilly-2	Point Lepreau
		A	B		A	B		
Rendement d'exploitation	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	B	B	B	B	B	B	B
Organisation et gestion des installations	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	B	B	B	B	B	B	B
Exploitation	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	B	B	B	B	B	B	B
Santé et sécurité classiques (non radiologiques)	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	B	B	B	B	B	B	B
Assurance du rendement	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	C	B	B	B	B	C	B
Gestion de la qualité	P	C	C	B	B	B	B	B
	M	C	B	B	B	B	C	B
Facteurs humains	P	B	B	B	B	B	B	C
	M	C	C	B	B	B	C	C
Formation, examens et accréditation	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	C	B	B	B	B	C	B
Conception et analyse	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	B	B	B	B	C	B	B
Analyse de la sûreté	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	B	B	B	B	B	B	B
Questions de sûreté	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	B	B	B	B	B	B	B
Conception	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	C	B	B	B	C	B	B
Aptitude fonctionnelle de l'équipement	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	B	B	B	B	C	B	B
Maintenance	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	C	B	B	B	C	B	B
Intégrité structurale	P	B	B	B	B	B	B	C
	M	B	B	B	B	B	B	C
Fiabilité	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	B	B	B	B	C	B	B
Qualification de l'équipement	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	B	B	C	B	B	B	B
Préparation aux situations d'urgence	P	A	A	A	A	A	A	A
	M	A	A	A	A	A	B	B
Protection environnementale	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	B	B	B	B	B	B	B
Radioprotection	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	B	B	B	B	B	B	B
Sécurité physique	P	Protégé						
	M	Protégé						
Garanties	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	B	B	B	B	B	B	B

V.2 Modifications des règlements en cours en 2005-2006

Voici les modifications apportées aux règlements durant l'exercice :

- *Règlement sur la sécurité nucléaire* À la suite de vastes consultations auprès des parties intéressées, les modifications envisagées au *Règlement sur la sécurité nucléaire* ont de nouveau paru dans la partie I de la *Gazette du Canada* en juin 2005. Le règlement modifié renforcera et codifiera les attentes en matière de sécurité des installations nucléaires, en tenant compte des menaces actuelles à la sécurité. Le règlement devrait être en application à la fin de 2006-2007.
- *Règlement sur les substances nucléaires et les appareils à rayonnement* Des modifications ont été proposées pour combler les lacunes du règlement actuel et intégrer les valeurs internationales les plus récentes concernant les quantités d'exemption et les niveaux de libération utilisés pour réglementer la possession de substances nucléaires. Les consultations préliminaires à la publication auprès de plus de 3 000 titulaires de permis et autres parties intéressées se sont terminées en décembre 2005. La publication dans la *Gazette du Canada* est prévue pour 2007, et le règlement modifié devrait être en application en 2007-2008.
- *Règlement sur les installations nucléaires et l'équipement réglementé de catégorie II* Des modifications ont été proposées afin de combler les lacunes, d'augmenter la sûreté et de tenir compte des normes internationales les plus récentes. Les consultations préliminaires à la publication auprès de plus de 3 000 titulaires de permis et autres parties intéressées se sont terminées en décembre 2005. La publication dans la *Gazette du Canada* devrait avoir lieu en 2007, et le règlement modifié devrait être en application en 2007-2008.
- *Règlement sur le contrôle de l'importation et de l'exportation aux fins de la non-prolifération nucléaire* La collectivité internationale, notamment l'AIEA, se soucie de plus en plus de l'envergure et des fins éventuelles des programmes nucléaires dans un certain nombre d'autres pays, ce qui a suscité le renforcement du régime international de non-prolifération nucléaire. On a proposé de modifier

le règlement de la CCSN afin d'assurer le maintien de l'efficacité et de l'efficacé du contrôle réglementaire sur les importations et les exportations de substances nucléaires et à double usage, matières, équipement et technologies présentant un risque important en matière de prolifération. Le règlement modifié permettra de veiller également à ce que les mesures de contrôle réglementaire du Canada continuent à prendre en compte les lignes directrices internationales de contrôle des exportations et la politique canadienne de non-prolifération nucléaire. Les instructions de rédaction des modifications, portant sur les questions administratives et techniques et tenant compte des développements internationaux connexes, ont été élaborées en 2005-2006. La publication dans la *Gazette du Canada* est prévue pour 2007, et le règlement modifié devrait être en application en 2007-2008.

V.3 Documents d'application de la réglementation publiés en 2005-2006

- *Études probabilistes de sûreté (EPS) pour les centrales nucléaires (S-294)* Cette norme fixe les exigences relatives à l'étude probabiliste de sûreté qu'un titulaire de permis de construction ou d'exploitation d'une centrale nucléaire doit réaliser lorsque cette norme est incorporée au permis ou dans tout autre instrument de réglementation exécutoire.
- *Programmes de fiabilité pour les centrales nucléaires (S-98, révision 1)* Cette norme décrit, à l'intention des titulaires de permis qui construisent ou exploitent une centrale nucléaire, les exigences concernant l'élaboration et la mise en place d'un programme de fiabilité, tel que les systèmes importants sur le plan de la sûreté de la centrale nucléaire, visant à satisfaire aux spécifications de conception et de rendement et que cette fiabilité sera acceptable tout au long du cycle de vie de l'installation.
- *Politiques, programmes et procédures de protection de l'environnement aux installations nucléaires de catégorie I et aux mines et usines de concentration d'uranium (S-296)* Cette norme établit les politiques, les programmes et les procédures de

protection de l'environnement que les titulaires de permis doivent mettre en place aux installations nucléaires de catégorie I et aux mines et usines de concentration d'uranium lorsque cette norme est incorporée au permis ou dans tout autre instrument de réglementation exécutoire.

- *Élaboration de politiques, programmes et procédures de protection de l'environnement aux installations nucléaires de catégorie I et aux mines et usines de concentration d'uranium (G-296)* Ce document fournit une orientation aux demandeurs de permis d'installations nucléaires de catégorie I et de mines et usines de concentration d'uranium dans le but d'élaborer des politiques, programmes et procédures de protection de l'environnement.

V.4 Documents d'application de la réglementation en cours en 2005-2006

- *Exigences pour la conception des centrales nucléaires (S-337)* Cette norme établira les attentes de la CCSN en matière de conception des centrales nucléaires. Elle offrira aux parties intéressées, aux demandeurs éventuels de permis, aux fournisseurs et au grand public plus de clarté et appuiera la CCSN dans l'évaluation des demandes éventuelles de permis.
- *Programmes de gestion du vieillissement des centrales nucléaires (S-334)* Cette norme a pour objet d'assurer la mise en œuvre et l'intégration de programmes de gestion du vieillissement efficaces pour les centrales nucléaires. Elle harmonise étroitement les exigences canadiennes aux projets de normalisation en préparation à l'AIEA.
- *Prolongement de la durée de vie des centrales nucléaires (G-360)* Le guide a pour objet d'informer les titulaires de permis des étapes et des phases à suivre au moment d'entreprendre un projet visant à prolonger la durée de vie d'une centrale nucléaire.
- *Évaluation de la sûreté à long terme de la gestion des déchets radioactifs (G-320)* L'objet du guide est d'aider les titulaires et demandeurs de permis à évaluer les répercussions à long terme des méthodes d'entreposage et d'élimination des déchets radioactifs sur l'environnement ainsi que sur la santé et la sécurité des personnes.
- *Gestion des urgences nucléaires (P-325)* Cette politique établit les principes directeurs et les orientations générales concernant les activités du personnel de la CCSN relativement à la gestion des urgences nucléaires.
- *Exigences de déclaration pour satisfaire aux garanties de l'AIEA et aux engagements canadiens pour la non-prolifération nucléaire (S-336)* Cette norme remplacera l'ancienne norme 1049 de la Commission de contrôle de l'énergie atomique et établira les attentes en matière de comptabilisation et de déclaration des matières nucléaires pour satisfaire à la fois aux besoins intérieurs et aux obligations internationales de la CCSN. La norme fait actuellement l'objet d'un examen interne.
- *Critères d'acceptation des paramètres de déclenchement aux fins de l'analyse de sûreté des centrales nucléaires CANDU (G-144)* Ce guide renseignera les titulaires de permis qui exploitent des centrales nucléaires CANDU sur les paramètres de déclenchement qui permettront d'éviter des défaillances du combustible ou toute rupture consécutive des tubes de force.
- *Exigences techniques et d'assurance de la qualité pour les services de dosimétrie (S-106) (révision 1)* Cette norme a pour objet d'assurer que les services de dosimétrie autorisés respectent certaines exigences techniques et mettent en œuvre des mesures d'assurance de la qualité, conformément à la LSRN.